

### 3-1 Démocratie

« La France assiste, depuis 2007, à l'avènement d'un régime « égocratique »

MARCK Geneviève MoDem 06

Le Président de la République :

§ Il représente l'ensemble des Français

§ Il nomme son Premier ministre et le Gouvernement

§ Son rôle est essentiellement celui de représenter la France à l'extérieur du Pays et d'assurer la paix par de bonnes relations internationales.

Ce rôle nécessite une forte diplomatie.

§ Il est responsable devant les Français.

Le Gouvernement :

Le Gouvernement gouverne la France sous la responsabilité du Premier Ministre, lui-même responsable devant le Président de la République.

### 3-1 « le respect scrupuleux des droits de la personne humaine »

MARCK Geneviève MoDem 06

Halte aux injustices de tout ordre notamment dans :

§ le travail : pressions morales

§ la justice : la complicité entre les différents acteurs de la Justice doit être réprimée.

### 3-1 « Un dernier point : l'état lamentable de notre système carcéral »

MARCK Geneviève MoDem 06

Il est irresponsable et criminel d'incarcérer, dans une même prison, des délinquants de tout ordre, sans distinction entre leur degré de dangerosité.

L'incarcération dans une prison ne devrait être effective que pour les délinquants dangereux pour autrui :

§ les criminels

§ les délinquants qui se sont attaqués aux personnes en leur laissant des séquelles souvent irréversibles :

§ les délinquants sexuels de tout ordre.

§ les violents ayant entraîné de séquelles physiques chez leur victime.

Ces personnes, elles-mêmes, pour leur propre sécurité entre-elles, doivent bénéficier de cellules individuelles.

Quant aux autres condamnés, ils purgeraient leur peine dans des centres surveillés, en effectuant des travaux en rapport avec leurs condamnations.

Etant donné que beaucoup de délits sont commis au nom de l'argent facile, ces personnes purgeraient leur peine par le travail obligatoire.

Ce travail rémunéré sera diminué d'un certain montant pour repas-hébergement.

En ce qui concerne le temps d'exécution de la peine, celui-ci devra être en rapport avec le montant du délit et le temps nécessaire au remboursement ou au dédommagement.

Il faut alors espérer que le détenu à sa sortie du centre aura pris l'habitude de travailler et de gagner son argent par le travail.

Nota : Dès que, dans l'un de ces centres, il y aura un viol avéré ou une violence ayant entraîné une séquelle physique, l'auteur du viol ou de la violence sera transféré en prison, lieu désormais adapté à son cas.

Tout condamné, quel qu'il soit, doit exercer une activité, une formation ou un travail.

L'oisiveté est proscrite.